Familles allocataires de la CAF



Obtenez votre quotient familial pour l'inscription à la restauration scolaire de votre lycée

Sur la calculette de la Région Île-de-France

Munissez-vous de votre code postal et de votre n°DOSSIER (anciennement intitulé « n°allocataire CAF ») et rendez-vous sur la calculette du site www.iledefrance.fr/equitables, pour obtenir votre attestation de quotient familial Région - CAF.

Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone, entrez vos codes d'identification. Sur la page d'accueil, sélectionnez dans l'ordre :

- 1 « Mes attestations » 2 « Attestation de paiement »
- « Recevoir par courrier » ou « Télécharger ». En cliquant sur « recevoir par courrier » vous recevrez une copie par courrier postal à votre domicile. En téléchargeant votre attestation de paiement, vous pouvez ensuite vous l'envoyer par mail ou l'imprimer.















3 « Pour le mois de ... » (mois en cours)







Attention, lorsque vous utilisez l'application « CAF mon compte », le document que vous devez récupérer est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

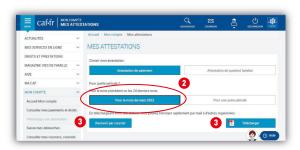
Sur www.caf.fr

1. Cliquez sur « mon compte », entrez son n° allocataire et son mot de passe



2. Dans « mon compte », cliquez sur « mes attestations », puis sur « attestation de paiement » 🕦, puis « pour le mois de... » (mois en cours) 2 :





Attention, lorsque vous utilisez le site www.caf.fr, le document que vous devez récupérer est l'« Attestation de paiement », sur lequel figurent les membres du foyer, le dernier versement de prestations familiales et le quotient familial, de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Merci de ne pas fournir le document intitulé « Attestation de quotient familial ».

Besoin d'aide?



Contactez la plateforme téléphonique Équitables du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, de mi-mai à mi-juillet et de fin août à début octobre. APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

